

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 52/01

ÉFAI – 010155 – AMR 23/029/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE les habitants de la « *communauté pacifique* » de San José de Apartadó

Londres, le 9 mars 2001

Des hommes armés, présumés être des paramilitaires soutenus par l'armée, ont attaqué la « *communauté pacifique* » de San José de Apartadó le 5 mars, incendiant des maisons et menaçant de tuer les habitants ainsi que les membres d'une organisation non gouvernementale (ONG) internationale qui se trouvaient avec eux. Les informations recueillies laissent à craindre que de nouvelles attaques ne soient imminentes.

Les assaillants venaient apparemment d'une zone qu'avait tout juste quittée une patrouille de la 17^e brigade des forces armées colombiennes. Des soldats appartenant à cette unité ont été récemment vus en train de patrouiller avec des paramilitaires notoires, et auraient menacé des personnes vivant à San José de Apartadó. La 17^e brigade avait dit à des membres de l'Internationale des Brigades de la paix, qui s'efforce de garantir la protection des habitants de la communauté, de ne pas se rendre à San José de Apartadó entre le 5 et le 11 mars, ce qui laisse à craindre que de nouvelles attaques ne se préparent.

D'après les informations recueillies, au moins 10 hommes armés sont entrés à 19 h 55 dans la communauté, qui se trouve dans la municipalité d'Apartadó, dans le département d'Antioquia. Quatre de ces hommes sont entrés dans un bâtiment où ils ont menacé deux membres de l'Internationale des Brigades de la paix, un représentant d'une autre organisation internationale et des membres du clergé, leur déclarant qu'ils seraient tués s'ils donnaient l'alarme. Lorsqu'ils ont dit aux assaillants de respecter la population civile, ceux-ci ont répliqué qu'il s'agissait d'une opération militaire et qu'ils avaient reçu l'ordre d'« *en finir avec cette merde* ». Les hommes armés ont ensuite détruit deux téléphones pour les empêcher de donner l'alarme.

Les assaillants voulaient savoir où se trouvaient les responsables de la communauté. L'un d'eux a également ordonné : « *Dites-moi où est l'argent. Nous allons brûler tout ça. Dites-nous où est l'argent ou nous allons brûler toute cette merde.* » Quand un des membres d'ONG a de nouveau demandé que la sécurité de la population civile soit préservée, il s'est vu répondre : « *Si tu ne la fermes pas, je te tue.* »

En partant, les hommes armés les auraient mis en garde en ces termes : « *À partir de demain, cet endroit doit être abandonné, ça doit être une ville fantôme. Nous allons tout brûler. Tout le monde doit se tirer d'ici. La prochaine fois, nous ne respecterons personne, pas même les femmes et les enfants.* » Ils auraient ensuite tenté d'incendier le bâtiment. Parallèlement, d'autres individus armés s'étaient introduits de force dans 20 maisons et avaient incendié au moins 13 d'entre elles, dérobant apparemment les biens des familles.

Des soldats sont arrivés sur place à 20 h 45, vingt-cinq minutes après le départ des assaillants, et ont quitté les lieux peu après minuit. Ils n'ont pas tenté de prendre en chasse les hommes armés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La communauté de San José de Apartadó se compose d'un millier de personnes originaires de la région de l'Urabá, située dans le nord-ouest de la Colombie, qui ont été contraintes de prendre la fuite en 1996 et en 1997, à la suite de massacres perpétrés par des groupes paramilitaires agissant avec le soutien de l'armée, et par des mouvements de guérilla. En mars 1997, San José de Apartadó s'est déclarée « *communauté pacifique* », dans le but de persuader les belligérants de respecter la neutralité et le droit à la vie de ses habitants. Depuis lors, plus de 70 d'entre eux ont été victimes de « disparitions » ou d'homicides. La majorité de ces atteintes aux droits humains sont imputables à des groupes paramilitaires, tandis que les autres ont été commises par des soldats ou des membres du groupe armé d'opposition *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (FARC, Forces armées révolutionnaires colombiennes). Aucune des parties au conflit ne reconnaît le droit de cette communauté à la neutralité (pour obtenir de plus amples informations, voir le document intitulé *Colombie. Les communautés déplacées des régions de l'Urabá et du Medio Atrato reprennent espoir* [index AI : AMR 23/023/00, juin 2000]). Des militaires de haut rang et des dirigeants politiques ne cessent d'accuser les habitants de San José de Apartadó d'être des sympathisants de la guérilla, parce qu'ils s'opposent à la présence de tout groupe armé, y compris des forces régulières colombiennes, dans leur communauté. Ces accusations sont fréquemment suivies de graves violations des droits humains commises par les forces de sécurité ou leurs alliés paramilitaires.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / lettre par avion / aérogrammes / fax / télex (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé à l'idée que des hommes armés ont attaqué la « *communauté pacifique* » de San José de Apartadó, située dans la région de l'Urabá, le 5 mars, et demandez que soit ouverte une enquête exhaustive et impartiale sur ces événements ;
- exhorte les autorités à prendre des mesures pour garantir la protection de la communauté de San José de Apartadó, en accord avec ses habitants ;
- demandez instamment que soit menée une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre la 17^e brigade et les groupes paramilitaires qui opèrent dans le département d'Antioquia, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les individus soupçonnés de soutenir ces groupes ou d'en faire partie soient traduits en justice ;
- exhorte les autorités à prendre immédiatement des mesures décisives afin de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris à maintes reprises par le gouvernement et aux recommandations formulées par les Nations unies.

Veuillez également exhorte votre gouvernement à condamner publiquement cette dernière attaque, et à suivre de près les suites données à cette affaire par le gouvernement colombien afin qu'une enquête exhaustive soit menée sur ces violences, que les responsables présumés soient déférés à la justice, et que des mesures soient prises pour lutter contre les groupes paramilitaires qui opèrent dans la région. L'année dernière, les délégations d'un certain nombre de gouvernements ont exprimé leur soutien à San José de Apartadó ainsi qu'à d'autres « *communautés pacifiques* » des départements d'Antioquia et du Chocó, et se sont rendues dans ces communautés ou ont rencontré leurs représentants.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

Télex : 44281 PALP CO

Fax : + 57 1 286 7434 / 284 2186 / 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :

Dr Armando Estrada Villa
Ministro del Interior, Ministerio del Interior
Palacio Echeverry
Carrera 8a, No. 8-09, Piso 2o.
Santafé de Bogotá
Colombie

Télégrammes : Ministro Interior, Bogota, Colombie

Fax : + 57 1 341 9583 / 334 3960

Formule d'appel : *Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Commandant des forces armées :

General Fernando Tapias Stahelin
Comandante de las Fuerzas Militares
Avenida El Dorado - Carrera 52
Santafé de Bogotá
Colombie

Télégrammes : Comandante Fuerzas Militares, Bogotá,

Colombie

Fax : + 57 1 222 2096

Formule d'appel : *Sr. Comandante, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

Gouverneur du Département d'Antioquia :

Dr. Alberto Builes Ortega
Gobernador del Departamento de Antioquia
Gobernación de Antioquia
Calle 42B, # 52 – 106
Medellín, Antioquia
Colombie

Télégrammes : Gobernador Antioquia, Medellín, Colombie

Fax : + 574 381 1342

Formule d'appel : *Sr. Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

COPIES À :

Commission intercongrégations Justice et paix :

Comisión Intercongregacional de Justicia y Paz
AA 31861, Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.